

Règlement du concours

Article 1 :

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure en partenariat avec la librairie l'Oiseau Lire, la Direction régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie et les médiathèques de Louviers et Evreux organise pour l'année scolaire **2016-2017** un concours de lecture ouvert aux classes de cycles 1 et 2 ainsi qu'aux classes de première année de cycle 3 des écoles publiques du département de l'Eure.

Article 2 :

Ce concours permet aux élèves de découvrir la littérature de jeunesse contemporaine en liant lecture, écriture et arts visuels. Trois niveaux de liste sont proposés aux classes : **petite et moyenne sections, grande section-CP et CE1-CE2**, chaque liste contenant cinq livres. **Ces listes seront présentées aux enseignants lors d'une réunion organisée le mardi 27 septembre 2016 à 17h à la médiathèque de LOUVIERS pour les écoles de la ville de LOUVIERS et le mercredi 28 septembre 2016 à 14h30 à la Médiathèque d'Évreux pour les autres écoles du département.**

Article 3 :

Par des activités de lecture et d'écriture mises en place en classe sur les cinq livres et par un dispositif d'élections à organiser de manière adaptée selon les niveaux de classe, les élèves devront choisir leur livre préféré. Une fois ce choix effectué, ils produiront une affiche **évocatrice du contenu** du livre, genre première de couverture **pour les élèves de petite et moyenne sections** et une affiche **promotionnelle et argumentative** du livre **pour les autres niveaux de classe.**

Article 4 :

Chaque classe qui participe au concours réalisera une seule affiche au format A2 : 420 x 594 mm. Les affiches qui ne respecteront pas cette norme pourront être écartées par le jury. Ces affiches seront envoyées ou déposées à la librairie l'Oiseau Lire, 91 rue Joséphine 27000 Evreux **au plus tard pour le mercredi 26 avril 2017** On veillera à indiquer au verso de l'affiche, l'école et son adresse, le niveau de la classe, le titre du livre, le nom de l'enseignant. Les affiches déposées à la librairie seront datées par les libraires.

Article 5 :

Le jury est composé de Martine BOURRE, auteur-illustrateur, Naima Ouarti, professeur de Lettres, d'Annie FALZINI, association L'Oiseau Délire, Damien Orsal, libraire, de Jacques BEAUDOIN, Inspecteur et de Blandine BIENFAIT, Conseillère Pédagogique en arts visuels. **La délibération du jury aura lieu le vendredi 5 mai 2017.** La proclamation des résultats sera faite par courrier électronique diffusé dans toutes les écoles participantes. **La remise des prix aura lieu le mercredi 31 mai 2016 à 15 h (lieu à déterminer)** en présence des membres du Jury.

Article 6

Les critères d'évaluation seront de deux ou trois ordres : l'évocation du contenu du livre et l'aspect esthétique auquel s'ajoutera la dimension publicitaire ou argumentative à partir de la grande section. Il est bien noté que les présentations en relief affirmé ne seront pas recevables.

Article 7 :

Quatre classes seront primées par niveau de liste. Les deux premières classes lauréates de chaque niveau rencontreront à l'école un auteur de la liste ou bénéficieront d'une prestation culturelle et recevront, si possible, un livre dédié. Les deux classes suivantes se verront attribuer une dizaine de livres. Toutes les classes participantes pourront obtenir quatre affiches le jour de la remise des prix.

Article 8 :

Toutes les affiches primées seront exposées à la DSDEN de l'Eure. Les affiches récompensées pourront également être installées dans des lieux dédiés au livre comme les médiathèques ou les librairies, avant d'être restituées aux écoles après le salon du livre d'Evreux.